

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 981**23 septembre 2003****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Toussaint, S.à r.l., Lintgen...	47061	Orco Hotel Group S.A., Luxembourg	47088
Agence Immobilière Toussaint, S.à r.l., Lintgen...	47061	Piment International S.A., Luxembourg	47043
Autotech-ID, S.à r.l., Luxembourg	47054	Placidia Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	47044
Batira S.A., Luxembourg	47084	Portfolio B.P. Conseil S.A.H., Luxembourg	47081
Belgelec Finance S.A., Luxembourg	47043	Purp Holdings Luxembourg 2, S.à r.l., Luxem- bourg	47046
BRE/Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	47076	RCC Holdings Corporation, S.à r.l., Luxembourg.	47054
BRE/Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	47076	Reiserbann S.A., Luxembourg	47083
BRE/Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	47077	Restaurant Solana, S.à r.l., Luxembourg	47083
BRE/Munich, S.à r.l., Luxembourg	47053	Rima S.A., Luxembourg	47075
Brain & More S.A., Luxembourg	47082	RLJ S.A., Luxembourg	47044
C.N. International S.A., Luxembourg	47053	Safeinvest Conseil S.A., Luxembourg	47046
CA European Bond S.A., Luxembourg	47053	Saios Technologies Holding S.A., Luxembourg ..	47044
Chester Opportunity 2, S.à r.l., Luxembourg	47060	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	47056
Claremont Consulting Services S.A., Luxembourg	47042	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	47056
Dolcelino S.A., Luxembourg	47056	Scholz & Cie, S.à r.l., Mamer	47081
Eagle Investment Funds Management S.A.....	47066	Société de Participation Scheidberg, S.à r.l., Gre- venmacher	47055
Europe Echange S.A., Luxembourg	47064	Sparrein Gesellschaft S.A.H., Luxembourg	47064
Europe-Vins S.A., Grevenmacher	47054	Standard & Poor's Fund Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47045
F-Joy, S.à r.l., Luxembourg	47083	Swedbank (FöreningsSparbanken AB), Stockholm	47042
Fiscal Holding S.A., Luxembourg	47087	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	47064
Forbes S.A., Luxembourg	47061	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	47066
Forbes S.A., Luxembourg	47063	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	47086
Geimer Décorations, S.à r.l., Foetz	47075	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	47087
Greenval, S.à r.l., Luxembourg	47042	Themalis Consultants, S.à r.l., Luxembourg	47083
Hafeco, S.à r.l., Luxembourg	47045	Upsilon Informatique S.A., Strassen	47061
Heyen-Bau, S.à r.l., Echternach	47088	Valim, S.à r.l., Luxembourg	47043
Hire S.A., Luxembourg	47067	Vandemoortele International Finance S.A.H., Lu- xembourg	47042
Hôtel-Restaurant Le Botrytis, S.à r.l., Haller	47088	Vision Trust S.A., Luxembourg	47055
Information Technology Investments S.A., Luxem- bourg	47055	Vision Trust S.A., Luxembourg	47055
Lucom S.A., Wasserbillig	47063	Vitavie, S.à r.l., Luxembourg	47088
Lux Trade Holding S.A., Luxembourg	47078	WK LuxHolding S.A., Luxembourg	47056
Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg	47069	Y & M Times, S.à r.l., Luxembourg	47044
Materials Handling International S.A., Luxem- bourg	47054		
Med Company S.A., Luxembourg	47069		
Medical Investments International S.A., Luxem- bourg	47068		
Mira S.A., Luxembourg	47075		
New Overseas Investments S.A., Luxembourg	47045		
Nopson, GmbH, Bous	47075		

CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.766.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 21 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH05004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051966.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SWEDBANK (FöreningsSparbanken AB).

Siège social: S-10534 Stockholm, 8, Brunkebergstorg.
R. C. Luxembourg B 41.931.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

GREENVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051987.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.563.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2003 que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Dirk Durez, Secrétaire Générale, demeurant Haeyershoek 86A, B-9660 Brakel,
 - Monsieur Jean Vandemoortele, demeurant Kasteeldreef, 19, B-9831 Sint-Martens Latem/Deurle, Président du Conseil d'Administration,
 - Monsieur François Winandy, diplômé de EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Les Administrateurs ci-dessus, sont réélus pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.
- PricewaterhouseCoopers Luxembourg, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg Est réélue Commissaire aux Comptes, pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052131.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

BELGELEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.655.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003 a nommé aux fonctions d'administrateur «B», Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Chris De Groof, Administrateur A, docteur en sciences économiques, 27, Sergeant de Bruynestraat, B-2140 Anvers,
 - Monsieur Guy Vanhove, Administrateur A, licencié en sciences commerciales et financières, 1/C Wanzelsteeweg, B-9260 Wichelen,
 - Monsieur Michel Vermout, Administrateur A, licencié en sciences économiques, 112, rue Ferdinand Lenoir, B-1090 Jette,
 - Monsieur Philippe Soumoy, Administrateur A, Président, ingénieur commercial, 94, Jan Van Rijswijcklaan, B-2018 Anvers,
 - Madame Anja Mackelberg, Administrateur B, Fondé de pouvoirs, Raverstraat 41, B-9310 Aalst,
 - Monsieur Patrick Verlee, Administrateur B, Gérant, 35, rue des Tombes, B-6900 Marche-en-Famenne,
 - Paul Wolff, Administrateur B, ingénieur commercial, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Réviseur d'entreprises, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen,
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour BELGELEC FINANCE S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051988.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

VALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.127.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

PIMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.456.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 28 mars 2003, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Marcus De Rooij comme administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration décide que la société est engagée:

- soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué;
- soit par la co-signature de l'administrateur-délégué avec un autre administrateur.

Monsieur Tristan Tabori n'occupe plus la fonction d'administrateur-délégué mais reste membre du conseil en tant qu'administrateur.

PIMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051964.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Y & M TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.931.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 28, case 9, que COFFEE MASTER HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, associée unique de la société à responsabilité limitée Y & M TIMES, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1790 du 17 décembre 2002, a cédé dix (10) parts sociales, qu'elle détenait dans ladite société, à Madame Maria Antonietta Laera, serveuse, demeurant à L-2739 Luxembourg, 3, rue Camille Wampach, que suite à la précitée cession de parts, la répartition des parts sociales est la suivante:

a) COFFEE MASTER HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
b) Madame Maria Antonietta Laera, préqualifiée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

et que les associés ont décidé à l'unanimité de révoquer les gérants actuellement en fonction et de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vito Scombussolo, restaurateur, demeurant à L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herbert, gérant administratif,
 - Madame Maria Antonietta Laera, préqualifiée, gérante technique,
- avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

P. Frieders.

(051991.3/212/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 51.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 81.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Signature.

(051994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SAIOS TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 64.596.

En date du 11 juin 2003, Monsieur Paul Dock, directeur, demeurant à L-6926 Flaxweiler, 9, rue Behnert et Madame Christa Maria Friedrichs, employée privée, demeurant à D-54295 Trier, 44, Bergstraße, ont été cooptés en remplacement de Monsieur Rui Teixeira Guerra et Monsieur Oskar von Preussen, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAIOS TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052117.3/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 87.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(051996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

STANDARD & POOR'S FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.117.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions du 23 mai 2003 de la maison-mère STANDARD & POOR'S FUND SERVICES, S.à r.l., sise à F-75002 Paris, 116, rue Réaumur, que:

- Monsieur Alain Tallois, né le 31 décembre 1962, et demeurant à F-78000 Versailles, 13, rue du Général Pershing est nommé représentant légal de la filiale luxembourgeoise de STANDARD & POOR'S FUND SERVICES en remplacement de Monsieur Romain Muller, démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051998.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

HAFECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Millewée.

R. C. Luxembourg B 32.240.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Rasim Mujkic, gérant de société, demeurant à L-7381 Bofferdange, 218, Cité Roger Schmitz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HAFECO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2155 Luxembourg, 68, Millewée, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 32.240), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 131 du 21 avril 1990.

- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'adopter pour la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer le 2^{ème} alinéa de l'article onze (11) des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mujkic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2003, vol. 524, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2003.

J. Seckler.

(052188.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SAFEINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.449.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires tenue le 9 janvier 2003 à Madrid, Calle Goya n° 6*

Première résolution

«D'accepter la démission de Monsieur Francisco Ferriz Caturla et Madame Maria José de Roda Lamsfus de leur poste d'administrateur sur présentation de leur lettre de démission datée de ce jour, le 9 janvier 2003, et que Monsieur Fernando de Roda Lamsfus sous cet acte, apprécie les services qu'ils ont rendus à la Société.»

Deuxième résolution

«D'accepter la nomination en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de 5 ans, tel que prévu dans l'article dix des statuts, de:

- Monsieur Michele Casella,
- Monsieur Antonio Sánchez Rodado,
- Monsieur Andrea Guerino Moscatelli,

Monsieur Andrea Guerino Moscatelli et Monsieur Antonio Sánchez Rodado, présents à l'Assemblée, acceptent leur nomination.»

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04971. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

*Extract of the minutes of the general and universal shareholders' meeting
held on January the 9th, 2003, at Madrid, Calle Goya n° 6*

First resolution

«To accept the resignation as Administrators that Mr. Francisco Ferriz Caturla and Mrs. María José de Roda Lamsfus have presented with the letters dated as of today, January the 9th, 2003, and that of Mr. Fernando de Roda Lamsfus under this Act, appreciating the services rendered to the Company.»

Second resolution

«The appointment as Administrators of the Company for a period of five years, as established at the provision ten of the Articles of Association, of:

- Mr. Michele Casella,
- Mr. Antonio Sánchez Rodado,
- Mr. Andrea Guerino Moscatelli,

Mr. Andrea Guerino Moscatelli and Mr. Antonio Sánchez Rodado, present in the Meeting, agree to their appointment.»

For the Board of Directors

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08189. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(051999.3/1176/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

PURP HOLDINGS LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.261.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourth of August.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - A LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - B C.V., with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - C C.V., with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - D LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

6.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - E C.V., with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

7.- The investment fund ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

8.- The investment fund ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

9.- The investment fund ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, with its registered office at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have stated that they have formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. Among the owners of the sharequotas hereinafter issued and those which might be issued later on, there is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PURP HOLDINGS LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five euro) each, which have been all subscribed as follows:

1.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, one hundred seventy sharequotas	170
2.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - A LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, one hundred sixty-eight sharequotas	168
3.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - B C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, nine sharequotas	9
4.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - C C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, nine sharequotas	9
5.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - D LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, one hundred eleven sharequotas	111
6.- The investment fund GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - E C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, thirteen sharequotas	13

7.- The investment fund ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, twelve sharequotas	12
8.- The investment fund ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, six sharequotas	6
9.- The investment fund ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, two sharequotas	2
Total: five hundred sharequotas.	500

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand and two hundred euro.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated:

First resolution

Mrs Janet L. Hennessy, fund director, born in U.S.A.-Boston, on April 27, 1957, residing professionally at U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, and the private limited companies A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.322, and BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.324, with their registered offices at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, are appointed as managers for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the joint signatures of a manager residing in Luxembourg and of a manager residing outside Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Version française des statuts:

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - A LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - B C.V., avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - C C.V., avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

5.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - D LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

6.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - E C.V., avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

7.- Le fonds d'investissement ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

8.- Le fonds d'investissement ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

9.- Le fonds d'investissement ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, prénommé, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PURP HOLDINGS LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui ont été toutes souscrites comme suit:

1.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, cent soixante-dix parts sociales	170
2.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - A LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, cent soixante-huit parts sociales	168
3.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - B C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, neuf parts sociales	9

4.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - C C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, neuf parts sociales	9
5.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - D LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL, cent onze parts sociales.	111
6.- Le fonds d'investissement GLOBAL PRIVATE EQUITY IV - E C.V., U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, treize parts sociales	13
7.- Le fonds d'investissement ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, douze parts sociales	12
8.- Le fonds d'investissement ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, six parts sociales	6
9.- Le fonds d'investissement ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, U.S.A.- Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, deux parts sociales	2
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Janet L. Hennessy, administratrice de fonds, née le 27 avril 1957, à U.S.A.-Boston, ayant son domicile professionnel à U.S.A., Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, et les sociétés à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.322, et BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 58.324, sont nommées gérants pour une durée indéterminée. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un gérant demeurant en dehors du Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2003, vol. 524, fol. 31, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2003.

J. Seckler.

(050861.3/231/381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

CA EUROPEAN BOND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 28.332.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Februar 2003

Am 19. Februar 2003 fasste die Ordentliche Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- Verwendung des Jahresgewinnes:

Jahresgewinn	1.432.019,42 EUR
Überweisung an die gesetzliche Rücklage	-
Nettogewinnvortrag:	<u>1.432.019,42 EUR</u>

- Bestätigung der Ernennung für eine unbestimmte Dauer von Herrn Hannes Saleta in den Verwaltungsrat der Gesellschaft anstelle von Herrn Nikolaus Hetfleisch, der sein Rücktritt bekannt gab.

- Wiederwahl für eine unbestimmte Dauer als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Johann Kernbauer, Robert Hoffmann und Loris Di Vora.

- Ernennung von ERNST & YOUNG S.A., Luxemburg anstatt SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (früher ANDERSEN S.A.) als Wirtschaftsprüfer für eine unbestimmte Dauer.

Luxemburg, den 3. März 2003.

Für gleichlautenden Auszug

Für CA EUROPEAN BOND S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052108.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

C.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.556.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 19 août 2003, a nommé un nouvel administrateur de la catégorie A, Monsieur Sébastien Coyette, un nouvel administrateur de la catégorie B, Monsieur Oliver Dewalque et a transféré deux administrateurs de la catégorie B vers la catégorie A, Monsieur Jean Hoffmann et Madame Andrea Dany.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052109.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

BRE/MUNICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.378.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 août 2003

L'associé unique accepte la démission de BRE/MANAGER L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la société et nomme, à compter du 11 août 2003, BRE/MANAGER IV L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

BRE/MUNICH, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052119.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

AUTOTECH-ID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.854.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1519 du 22 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUTOTECH-ID, S.à r.l.

KMPG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(052110.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

RCC HOLDINGS CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.878.150,- EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 84.007.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société BM CAPITAL (LUX) CORPORATION, S.à r.l., associée unique de la société RCC HOLDINGS CORPORATION, S.à r.l., les 75.126 parts sociales de la société, représentant l'intégralité du capital social ont été transférées, en date du 13 décembre 2001, à la société BM CAPITAL (BVI) CORPORATION, S.à r.l., ayant son siège social 333, Waterfront Drive, Geneva Place, Road Town, Tortola, B.V.I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052111.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

EUROPE-VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 17.239.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Signature.

(052114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.613.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052112.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

INFORMATION TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.113.

—
EXTRAIT

Par la résolution du 28 juillet 2003, le Conseil d'Administration a constaté la libération intégrale de son capital social par le versement de 20.000,- EUR par les actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052115.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION SCHEIDBERG,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 40.341.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

C. Clausse.

(052116.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

VISION TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.775.

—
Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 juillet 2003 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) D'approuver, d'enregistrer et de déposer le bilan au 31 décembre 2000 ainsi que les comptes profits et pertes tels qu'ils ont été présentés.

2) De donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

3) Après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987 l'assemblée décide de continuer les activités de la société.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(052130.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

VISION TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.775.

—
Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 juillet 2003 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) D'approuver, d'enregistrer et de déposer le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les comptes profits et pertes tels qu'ils ont été présentés.

2) De donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

3) Après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987 l'assemblée décide de continuer les activités de la société.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(052132.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Signature.

(052118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.101.

Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 14 juillet 2003

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) D'approuver, d'enregistrer et de déposer le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les comptes profits et pertes tels qu'ils ont été présentés.

2) De reporter la perte à l'exercice suivant.

3) De donner décharge pleine et entière au gérant.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(052121.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

WK LuxHolding S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 91.717.

Seit dem 7. Februar 2003 ist Herr Frank Wegner mit der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung betraut.

Gemäß Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft ist Herr Frank Wegner als Geschäftsführer befugt, die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, durch seine Einzelunterschrift Dritten gegenüber, rechtskräftig zu verpflichten.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für WK LuxHolding S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052125.3/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

DOLCELINO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.103.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOLCELINO S.r.l., ayant son siège social à Verone (VR), Via Tazzoli 6, Italie, inscrite au registre de commerce de Verone sous le numéro 00988210167, R.E.A. N. 314974.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est détenue par la société REVICONSULT S.A., ayant son siège à Chiasso (Suisse),

et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après

reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Verone, Via Tazzoli 6, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2.- Décision de confirmer et reconnaître tous les actifs et passifs de la société auxquels rien ne sera changé ni retranché ni ajouté en raison des opérations visées ci-dessus.

3.- Confirmation du capital social en euros et décision que le capital social sera représenté par 190 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 60.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- à EUR 95.000,- et libération de l'augmentation par apport en nature par l'associé.

5.- Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique Monsieur Massimo Vesentini, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

6.- Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

7.- Détermination de l'objet social.

8.- Changement de la dénomination en DOLCELINO S.A.

9.- Décision que le capital sera désormais représenté par 190 actions de EUR 500,- chacune.

10.- Refonte des statuts.

11.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire.

12.- Fixation de l'adresse au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

III.- La Présidente déclare préalablement:

Que la Société décide d'établir son siège statutaire et administratif à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort d'une résolution de l'associé en date du 18 décembre 2002 prise sur base du bilan de la Société à cette même date, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé de transférer le siège statutaire et administratif de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, la transformation de la société en société anonyme, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Il est en outre spécifié que la société est propriétaire des immeubles suivants situés en Italie comme suit:

- Commune de Milan, Via della Spiga 52,

unité immobilière à usage de bureaux inscrite au N.C.E.U. foglio 351 - mappale 100 sub. 701 - Via della Spiga, 52, - P. 4-S1 - z.c. 1 - Cat. A/10 - Cl. 5 - vani 6,5;

unité immobilière à usage de bureaux inscrite au N.C.E.U. foglio 351 - mappale 100 sub. 702 - Via della Spiga, 52, P. 4-S1 - z.c. 1 - Cat. A/10 - Cl. 5 - vani 5,5.

Sur ce, l'assemblée, aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue en Italie le 18 décembre 2002, décidant, entre autres, de transférer le siège statutaire et administratif de la société de Verone (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat de ce jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 18 décembre 2002, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social au montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sera représenté par cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante mille euros (EUR 60.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-), sans création de parts sociales nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération de l'augmentation de capital a été faite comme suit:

1.- partiellement par incorporation à la société d'un montant de quarante-trois mille neuf cent soixante-douze euros et soixante-seize cents (EUR 43.972,76) à prélever sur les postes «Réserve de réévaluation, Réserve légale, Résultats reportés et Bénéfice».

La preuve de l'existence de ces postes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 18 décembre 2002.

2.- partiellement par incorporation au capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de sept cent seize mille vingt-sept euros et vingt-quatre cents (EUR 716.027,24) existant à charge de la société.

Et ensuite la société REVICONCONSULT S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu de la procuration dont question ci-avant, a déclaré libérer intégralement l'augmentation de capital par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de seize mille vingt-sept euros et vingt-quatre cents (EUR 16.027,24) existant à son profit et à charge de la société DOLCELINO S.r.l.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l, dont question ci-après.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique Monsieur Massimo Vesentini, demeurant à Verone (VR), Via Tazzoli, 6, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l, en date du 21 juillet 2003,

que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social, et dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant des avoirs nets de la société de EUR 80.734,72 est au moins égal au nombre et au pair comptable des parts sociales représentatives de son capital de EUR 35.000,00, que les réserves peuvent être utilisées à concurrence de EUR 43.972,76 pour augmenter le capital, la différence de EUR 16.027,24 pour arriver à une augmentation de capital de EUR 60.000,00 pouvant provenir du financement des associés de EUR 716.027,24 qui représente une créance certaine, liquide et exigible.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société, de sa transformation en société anonyme et de l'augmentation du capital social à EUR 95.000,-.

Ledit rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en DOLCELINO S.A.

Dixième résolution

L'assemblée décide que le capital social au montant actuel de quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-), sera dorénavant représenté par cent quatre-vingt-dix (190) actions et décide de leur attribuer une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration ci-après nommé pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Onzième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DOLCELINO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) divisé en cent quatre-vingt-dix (190) actions de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-). Les actes ayant comme objectif des participations dans des sociétés ou de mêmes que les immeubles, demandes de prêts et prêts hypothécaires, sont réservés à l'assemblée générale. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juillet à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Douzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fabrizio Pessina, avocat et notaire, résident à Via Vacallo 7A, CH-6834 Morbio Inferiore.

b) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fabrizio Pessina, président du Conseil d'Administration.

Quatorzième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2003, vol. 425, fol. 16, case 6. – Reçu 160,27 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049088.3/242/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.617.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 26 août 2003 que la société OBELISQUE IMMOBILIER, société à responsabilité limitée de droit française, établie et ayant son siège social à F-75017 Paris, 125, rue de Saussure, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 391198884, a cédé les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales qu'elle détenait dans la société CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l., à CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.465.

Suite à ce transfert les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l.: 500 parts sociales

Total: cinq cents parts sociales. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052129.3/1005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

UPSILON INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.564.

Monsieur Tom Tempelaere a présenté sa démission d'administrateur avec effet au 31 décembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPSILON INFORMATIQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052127.3/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

FORBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(052133.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.
R. C. Luxembourg B 24.832.

Monsieur Roger Mertes, fonctionnaire, demeurant à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen,
en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., avec
siège social à L-7450 Lintgen, 80, route Principale et agissant en lieu et place de l'assemblée générale a pris la résolution
suivante:

Unique résolution

L'associé unique réceptionne le rapport de gestion du liquidateur, ainsi que les comptes et pièces à l'appui et décide
de se nommer personnellement commissaire-vérificateur.

Dont procès-verbal, dressé à Mersch, le 28 juillet 2003.

Signé: R. Mertes.

Enregistré à Mersch, le 5 août 2003, vol. 425, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 août 2003.

U. Tholl.

(052123.3/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.
R. C. Luxembourg B 24.832.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Roger Mertes, fonctionnaire, veuf de Madame Marie Toussaint, demeurant à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- que la société à responsabilité limitée unipersonnelle AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., ayant son siège social à L-7450 Lintgen, 80, route Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 22 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 10 décembre 1986, et ses statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 4438 de 2001,

2.- que le capital social de la société s'élève à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), soit douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), entièrement souscrit par le comparant,

3.- que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2003, enregistré à Mersch, le 6 juin 2003, vol. 424, fol. 66, case 6, la dissolution a été décidée et sa mise en liquidation a été prononcée,

4.- que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé daté du 28 juillet 2003, en voie de formalisation, Monsieur Roger Mertès, préqualifié, a été nommé commissaire-vérificateur.

Assemblée générale extraordinaire

Sur ce le comparant agissant en lieu et place de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique adopte le rapport du commissaire vérificateur.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur Mademoiselle Elisabeth Mertès, étudiante, demeurant à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen, pour sa gestion de liquidation de la société et au commissaire vérificateur pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les immeubles ci-après désignés, dépendant de l'actif de la société AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., seront repris par l'associé unique Monsieur Roger Mertès, préqualifié, qui l'accepte.

Les biens et droits tant divis qu'indivis appartenant à la partie venderesse, étant un garage et un parking dans un immeuble en copropriété, dénommé Résidence Trierweiler, sis à Lintgen, 76-80, rue Principale, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Lintgen, section A de Lintgen

numéro 868/3615, lieudit «rue Principale» maison-place, contenant 62 ares 26 centiares.

Lesquels biens et droits comprennent:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot numéro 097

soit le Garage 18, portant la désignation cadastrale 097 E U 00 et ayant d'après le cadastre une surface utile de 18 m², faisant 2,23/1000ièmes,

- le lot numéro 120

soit le Parking 5, portant la désignation cadastrale 120 G U 00 et ayant d'après le cadastre une surface utile de 15 m², faisant 0,81 millièmes,

tel que ces éléments se trouvent plus amplement désignés à deux actes de base reçus par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 février 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 28 mars 1990, volume 1202, numéro 13 respectivement en date du 24 octobre 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 7 novembre 1990, volume 1229, numéro 93.

Le tableau des millièmes a été modifié une première fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, préqualifié, en date du 10 janvier 1992, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 29 janvier 1992, volume 1284, numéro 47 et une deuxième fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, préqualifié, le 6 avril 1998, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 mai 1998, volume 1543, numéro 91,

b) en copropriété et indivision forcée:

correspondant à ces éléments privatifs une quotité dans les parties communes de trois virgule zéro quatre millièmes (3,04/1.000èmes), y compris le sol ou terrain.

Titre de propriété

Le terrain sur lequel elle a fait construire ladite résidence avait été acquis par la société AGENCE IMMOBILIERE TOUSSAINT, S.à r.l., en vertu de trois actes de ventes, reçus par Maître Edmond Schroeder, préqualifié, en date du 7 novembre 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 novembre 1989, volume 1186, numéro 19, en date du 28 février 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 12 mars 1990, volume 1199, numéro 81, respectivement en date du 28 février 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 mars 1990, volume 1199, numéro 84.

Estimation

Les prédits immeubles sont estimés à la somme de cinq cents euros (€ 500,-).

Charges et conditions

1. Les immeubles sont repris dans l'état où ils se trouvent avec toutes appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées.

Monsieur Roger Mertès fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses propres risques et périls et sans aucun recours contre qui de droit.

2. Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition soit pour raison de mauvais état, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou la contenance réelle et celle exprimée, une telle différence, excédât-elle un vingtième, serait au profit ou à la perte de Monsieur Roger Mertès.

3. A partir de l'entrée en jouissance, toutes les impositions et contributions grevant les immeubles prédésignés sont à charge de Monsieur Roger Mertès

4. Les immeubles sont repris sous les garanties ordinaires de droit pour quitte et libre de toutes charges privilégiées et hypothécaires. De même les immeubles sont cédés avec tous contrats de bail écrits ou verbaux pouvant éventuellement exister.

5. L'entrée en jouissance a lieu en date de ce jour.

Quatrième et dernière résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-5828 Fentange, 9, Gewaennchen.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent à environ mille huit cent vingt (€ 1.820,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: R. Mertes, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 5 août 2003, vol. 425, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 août 2003.

U. Tholl.

(052126.3/232/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

FORBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 35.485.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le
lundi 4 août 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, 2, rue de l'Avenir*

1. L'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

2. Le transfert d'un montant de EUR 386 du bénéfice de l'exercice à la Réserve Légale.

3. La nomination de Monsieur K.J. Bekusch en tant que Commissaire aux Comptes en date du 12 août 2002 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003, remplaçant Monsieur A.F. Winterbottom démissionnaire, a été ratifiée.

4. La nomination de Madame J.M. Wilkinson en tant qu'Administrateur en date du 10 mars 2003 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003, remplaçant Monsieur G.P. Mourant démissionnaire, a été ratifiée.

5. Le renouvellement du mandat des administrateurs de Monsieur C.W. Black, Mesdames F.M. Leonard et J.M. Wilkinson, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

6. Le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur K.J. Bekusch, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052134.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

LUCOM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 88.153.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. August 2003

Die Aktionäre der Gesellschaft LUCOM S.A. sind am 12. August 2003 in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab heutigem Tag von L-6683 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg nach 57, Grand-rue L-6630 Wasserbillig verlegt.

Wasserbillig, den 12. August 2003.

Abschrift beglaubigt

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052186.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SPARREIN GESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.663.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 27 juin 2003 reçu par la société qu'il est mis fin au contrat de domiciliation signée le 14 janvier 1999 entre la société et la Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2003 que:

- Monsieur Noël Didier, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Patrice Crochet, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;

- Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;

ont été nommés Administrateurs en remplacement de Madame Mireille Gehlen et Messieurs François Winandy et René Schmitter, démissionnaires.

que le siège social a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052135.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

EUROPE ECHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 75.681.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052171.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

**SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. BAYERISCHE RÜCK TREASURY & MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 72.989.

—
In the year two thousand three, on the thirty-first of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme (the «Company»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 72.989, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 28, 2000, n° 99. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on December 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 7, 2000, n° 266, by a deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on December 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 13, 2001, n° 754 and by a deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on June 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 18, 2002, n° 102.

The meeting is opened at 16h30 with Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Trausch, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the signing and representing authorities.

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously makes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 7, last sentence, of the articles of incorporation.

Second resolution

The amended Article 7, last sentence, of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 7.** All acts binding the Company must be signed by two Directors or by a Director and a person duly authorized by the Board of Directors or by two persons duly authorized by the Board of Directors.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.989, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 Décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 Janvier 2000, n° 99. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 Décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 Avril 2000, n° 266, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 18 Décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 Septembre 2001, n° 754 et suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 28 Juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 18 Janvier 2002, n° 102.

L'Assemblée est ouverte à 16h30 sous la présidence de Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Pierre Trausch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement des pouvoirs de représentation et de signature.

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7, dernière phrase, des statuts de la Société est modifié.

Deuxième résolution

L'article 7, dernière phrase, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature collective d'un administrateur et d'une personne à ce déléguée par le conseil, soit par la signature collective de deux personnes à ce déléguées par le conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Elvinger, P. Trausch, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(052178.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

**SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. BAYERISCHE RÜCK TREASURY & MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.989.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052180.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 68.249.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre in Luxemburg am 16. Juni 2003 um 11.30

Top 1 Entgegennahme des Berichts des Verwaltungsrates und Prüfungsbericht des Abschlussprüfers

Bericht des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat wurde von der Generalversammlung am 5. Februar 2003 gewählt.

Die Geschäftsführung hat den Jahresabschluss bestehend aus der Bilanz per 31. Dezember 2002 und der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 aufgestellt und dem Abschlussprüfer zur Prüfung vorgelegt. Die von der Gesellschaft bestellte BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Luxembourg hat den Jahresabschluss mit ihrem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehen.

Prüfungsbericht des Abschlussprüfers

BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Ein Original des Berichtes des Wirtschaftsprüfers ist diesem Protokoll beigelegt.

Beschluss

Die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers werden von den Aktionären zustimmend zur Kenntnis genommen.

Top 2 Genehmigung der Jahresbilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 der Gesellschaft

Es wird beschlossen, die Bilanz zum 31. Dezember 2002 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2002 bis zum 31. Dezember 2002 mit einem Jahresgewinn von € 90.982,55 der EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A. zu billigen.

Top 3 Entlastung der Geschäftsführung

Den Geschäftsführern Herrn Michael Petzold (verstorben am 6. November 2002), Herren Romain Schmit und Marc Hayard werden für ihre Amtszeit im Geschäftsjahr 2002 Entlastung erteilt.

Top 4 Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates

Durch gesonderte Wahl wird beschlossen, die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2002 endete, zu entlasten.

Top 5 Wahl bzw. Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers

Es werden zu Verwaltungsratsmitgliedern gewählt:

Herr Marc Hayard -Niederlassungsleiter der BFI BANK LUXEMBOURG

Herr Joachim Lehmann -Geschäftsführer des KVG KOLPING VERWALTUNGS-GmbH Kolping Bildungswerk in der Diözese Augsburg e.V.

Herr Roland Umhau -Bankdirektor a. D., Würzburg.

Herr Romain Schmit -CIO der BFI BANK LUXEMBOURG, Niederlassung der BFI BANK AG, Dresden.

Herr David Din -Verantwortlicher des Private Banking der BFI BANK LUXEMBOURG, Niederlassung der BFI BANK AG, Dresden.

Außerdem stimmt die Generalversammlung zu, Herrn Romain Schmit zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) und zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats, sowie Herrn Marc Hayard zum 2. geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) der Gesellschaft zu bestellen.

Die Verwaltungsratsmitglieder und die geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 entscheidet.

Es wird beschlossen, den Abschlussprüfer BDO (LUXEMBOURG), S.à r.l. für den gleichen Zeitraum wie die Verwaltungsratsmitglieder wieder zu wählen. Diese Bestellung beinhaltet die Prüfung der EAGLE-FUNDS.

Top 6 Gewinnverwendung für das Jahr 2002

Um die Liquidität der EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A. aufrecht zu halten wurde von der Generalversammlung einstimmig beschlossen, aus dem Gewinn des Geschäftsjahres in Höhe von € 90.982,55 zusammen mit dem Ergebnisvortrag in Höhe von € 2.905,91 insgesamt € 93.888,46 keine Gewinnausschüttung an die Aktionäre vorzunehmen.

Den Geschäftsführern wurden eine monatliche (Rück-) Vergütung seit Benennung in Aussicht gestellt, in Höhe von monatlich € 2.500,00 netto. Die Auszahlung der Rückvergütung soll zu 50% im Juni und zu 50% im September 2003 erfolgen. Ab dem Monat Juni 2003 sollen die Bezüge monatlich vergütet werden.

Top 7 Moratorium BFI BANK AG

Offene Transaktion vom 4. April 2003 wurde noch mal detailliert aufgeführt. Herr Tarkotta zieht eine Lösung für eine mögliche Freigabe der blockierten Gelder in Betracht.

Top 8 Sonstiges

Es wurde darüber diskutiert, wie EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A. künftig im Außenverhalten gegenüber den Kunden auftreten soll. Es wurde über den derzeitigen Verhandlungsstand der Geschäftsführung mit verschiedenen (Kauf-) Interessenten (Banken) und die Gespräche mit der Union Invest, die die 3 Fonds übernehmen und TOP KOLPING weiterführen würde, informiert.

Ein Konzept wird derzeit durch den Verwaltungsrat erarbeitet.

Auf Nachfrage von Herrn Lehmann einigten sich die Aktionäre darauf, dass spätestens in 14 Tagen alle Fondsanteilsbesitzer über die Situation der Gesellschaft informiert werden.

Die nächste jährliche Ordentliche Generalversammlung findet am 14. Juni 2004 statt.

Nachdem keine weiteren Fragen gestellt oder Diskussionspunkte angesprochen wurden, schließt der Vorsitzende um 14.55 die Sitzung.

Luxemburg, den 16. Juni 2003.

R. Schmit / S. Lorang

Der Vorsitzende / Die Schriftführerin

Teilnehmer: Herr Schmit (Verwaltungsratsvorsitzender), Herr Hayard, Herr Lehman, Herr Din.

Vertreten/(Abwesend): Herr RA Tarkotta, Frau RA Witten, Herr RA Hans-Jörg Derra; (Herr Umhau).

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04739.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(052106.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

HIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 77.660.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052172.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MEDICAL INVESTMENTS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2762 Luxembourg, 1, rue Antoine Zinnen.

R. C. Luxembourg B 60.402.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICAL INVESTMENTS INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 3, avenue Victor Hugo, R. C. S. Luxembourg section B numéro 60.402, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 637 du 14 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Hoffeld, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Monardo, secrétaire, demeurant à Basse-Ham, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 5.- Modification afférente de l'article cinq, premier alinéa, des statuts.
- 6.- Transfert du siège social de L-1750 Luxembourg, 3, avenue Victor Hugo, à L-2762 Luxembourg, 1, rue Antoine Zinnen.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MEDICAL INVESTMENTS INTERNATIONAL, prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des mille (1.000) actions de la société à trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1750 Luxembourg, 3, avenue Victor Hugo, à L-2762 Luxembourg, 1, rue Antoine Zinnen.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, date en tête des présentes.

et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Hoffeld, M. Thorn, C. Monardo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2003, vol. 524, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2003.

J. Seckler.

(052190.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MED COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 78.653.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003**Transfert du siège social*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052174.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 93.628.

In the year two thousand and three, on the fifth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of LUXOPLASTIC, S.à r.l., (the «Company»), a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, incorporated by deed of Me André-Jean Schwachtgen, on 21st May, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, amended by notarial deed of the undersigned notary, in replacement of Me André Jean Schwachtgen, on 23rd May, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Pierre Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Toiron Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the one hundred two thousand eight hundred (102,800) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from euro two million five hundred seventy thousand (2,570,000.- EUR) to euro twenty-five million seven hundred thousand (25,700,000.- EUR) through the issue of nine hundred and twenty-five thousand two hundred (925,200) new shares of a nominal value of euro twenty-five (EUR 25) per share and subscription and payment of the shares to be issued against the contribution in cash of the euro equivalent of USD thirty-six million (36,000,000.- USD) at the exchange rate as of the date of the contribution (or such other date as the proxyholder may determine) by TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., a sociedad anónima de capital variable, a company organized under the laws of Mexico, having its registered office at Montes Urales no 505 - Third Floor, Lomas de Chapultepec 11000 Mexico City, Mexico and allocation to the capital of the Company of an amount of euro twenty-three million one hundred and thirty thousand (23,130,000.- EUR) and the surplus to the freely available share premium and consequential amendment of the articles of the Company.

B. Restatement of the Articles of Incorporation of the Company, substantially in the form of the Draft as set out in the proxy (with such amendments as the proxyholder deems fit) (the object clause not being amended).

C. Transfer of the registered office from 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg to 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

D. Replacement of the current manager by Mr Puneet Gulati and Mr Cipriano Santisteban appointed for an undetermined period (subject to the provisions of the Articles of Incorporation of the Company).

3. There appeared also TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., a sociedad anónima de capital variable, a company organized under the laws of Mexico, having its registered office at Montes Urales no 505 - Third Floor, Lomas de Chapultepec 11000 Mexico City, Mexico represented by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 5 June 2003, which shall remain attached to the present deed.

4. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital of the Company by euro twenty-three million one hundred and thirty thousand (23,130,000.- EUR) to bring it from its present amount of euro two million five hundred seventy thousand (2,570,000.- EUR) to euro twenty-five million seven hundred thousand (25,700,000.- EUR) by the issue of nine hundred and twenty-five thousand two hundred (925,200) new shares having a nominal value of euro twenty-five (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The nine hundred and twenty-five thousand two hundred (925,200) new shares to be issued are subscribed by TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., prenamed against a contribution in cash of the equivalent in euro of USD thirty-six million (36,000,000.- USD) which at the exchange rate of the date hereof being 1.1775 USD for 1.- euro (published by the European Central Bank on the date hereof) represents euro thirty million five hundred and seventy-three thousand two hundred and forty-eight point forty-one (30,573,248.41 EUR). Proof of the above contribution has been given to the undersigned notary.

An amount of euro twenty-three million one hundred and thirty thousand (23,130,000.- EUR) is allocated to the capital of the Company and the surplus of euro seven million four hundred and forty-three thousand two hundred and forty-eight point forty-one (7,443,248.41 EUR) is allocated to the freely available share premium.

In consequence thereof the meeting decides to amend accordingly article 6, 1st paragraph of the Articles of Incorporation, which will read as follows:

«The Company's corporate capital is set at euro twenty-five million seven hundred thousand (25,700,000.- EUR) represented by one million and twenty-eight thousand shares (1,028,000) shares of euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

Second resolution

The meeting decides to restate the Articles of Incorporation of the Company as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of LUXOPLASTIC, S.à r.l.

Art. 2. The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the associate(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 10 hereof.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has participating interests, as well as to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

In the event that the managers determine that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company's corporate capital is set at euro twenty-five million seven hundred thousand (25,700,000.- EUR) represented by one million and twenty-eight thousand shares (1,028,000) shares of euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 6. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent expressed in an associates' meeting of at least seventy-five percent of the Company's share capital. In the case of the death of an associate, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be associates. The manager(s) is (are) appointed and dismissed by general meeting of associates acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, each manager has the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. Each of them may execute any act without exception (other than those acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the single signature of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. In carrying out their mandate, the manager(s) is (are) not held personally responsible. As agent(s) of the Company, he (they) is (are) responsible for the correct performance of their duties.

Art. 9.

1. If the Company is composed of a simple associate, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the associates.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several associates, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 associates. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every associate may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 associates, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

Art. 10. Collective decisions are only valid if the votes cast in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of associates representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

Art. 11. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 12. Every year the annual accounts are drawn up by the manager(s).

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered office of the Company.

Art. 14. Five percent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 15. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the associates. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

Art. 16. In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

Art. 17. If, and as long as one associate holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single associate company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies dated 10th August, 1915. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt within the present articles of incorporation, the associates refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10th August, 1915.

Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg to 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to replace the current manager and to appoint the following person(s) as manager(s) for an undetermined period (subject to the Articles of Incorporation):

- Mr Puneet Gulati, manager, residing at 20, East 49th Street, USA- 07002 New York Bayonne, born on 8 April 1963 in Rohtak, State of Haryana, India,
- Mr Cipriano Santisteban, manager, residing in Bosque de Limas 89, Bosques de las Lomas, Cuajimalpa 05120 D.F., Mexico, born on 19th August, 1969 in Mexico D.F.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 315,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société LUXOPLASTIC, S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée unipersonnelle établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché-aux-Herbes, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e André Jean Schwachtgen, en date du 21 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifié par acte du notaire instrumentant, en remplacement de M^e André Jean Schwachtgen, le 23 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée fut présidée par Pierre Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, fut désignée comme secrétaire et scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent deux mille huit cent (102.800) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux millions cinq cent soixante-dix mille euro (2.570.000,- EUR) à vingt-cinq millions sept cent mille euro (25.700.000,- EUR) par l'émission de neuf cent vingt cinq mille deux cent (925.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune et souscription et libération desdites parts en contrepartie de l'apport en espèces du montant équivalent en euro à trente-six millions USD (36.000.000,- USD) au taux de change applicable au jour de l'apport (ou à tout autre date déterminée par le bénéficiaire de la procuration) par TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., une «sociedad anònima de capital variable», une société constituée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Montes Urales n° 505, Third Floor, Lomas de Chapultepec 11000 Mexico-City, Mexique et allocation de la somme de vingt-trois millions cent trente mille euro (23.130.000,- EUR) au capital de la Société et du surplus à la prime d'émission librement disponible et amendement consécutif des statuts de la Société.

B. Refonte des Statuts de la Société correspondant essentiellement au Projet tel qu'énoncé dans la procuration (avec toutes les modifications jugées appropriées par le bénéficiaire de la procuration) (la clause relative à l'objet n'ayant pas été modifiée).

C. Transfert du siège social de L-1728 Luxembourg, 14, rue Marché-aux-Herbes à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

D. Remplacement du gérant actuel par les MM. Puneet Gulati et Cipriano Santisteban nommés pour une durée indéterminée (soumis aux dispositions des Statuts de la Société).

3. A également comparu TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., a sociedad anonima de capital variable, une société constituée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Montes Urales, N° 505, Third Floor, Lomas de Chapultepec, 11000 Mexico-City, Mexique, représentée par Toinon Hoss, maître en droit, de résidence au Luxembourg suivant une procuration en date du 5 juin 2003, qui restera annexée au présent acte.

4. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-trois millions cent trente mille euro (23.130.000,- EUR) pour le porter du montant actuel de deux millions cinq cent soixante-dix mille euro (2.570.000,- EUR) à vingt-cinq millions sept cent mille euro (25.700.000,- EUR) par l'émission de neuf cent vingt-cinq mille deux cent (925.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, dotée des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les neuf cent vingt cinq mille deux cent (925.200) nouvelles parts sociales à émettre sont souscrites par TABLEWARE HOLDING INTERNATIONAL S.A. de C.V., prénommée, en contrepartie du montant équivalent en euro de la somme de trente-six millions USD (36.000.000,- USD) ce qui correspond, au taux de change de 1,1775 USD pour 1,- euro (publié par la Banque Centrale Européenne à ce jour), à trente million cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-huit virgule quarante et un euros (30.573.248,41 EUR). Preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant.

Le montant de vingt-trois millions cent trente mille euro (23.130.000,- EUR) est alloué au capital de la Société et le surplus de sept millions quatre cent quarante-trois mille deux cent quarante-huit virgule quarante et un euros (7.443.248,41 EUR) est alloué à la prime d'émission librement disponible.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions sept cent mille euro (25.700.000,- EUR) représenté par un million vingt-huit mille (1.028.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR), toutes souscrites et intégralement et libérées.»

Seconde résolution

L'assemblée décide de refondre les Statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de LUXOPLASTIC, S.à r.l.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts dans les conditions édictées à l'article 10 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, la prise de contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également procéder plus particulièrement à l'acquisition par achat, souscription, vente, ou sur option ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et stocks de toute nature et les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou selon tout autre moyen.

La Société peut acquérir et accorder toute forme de licence et tous les droits attachés ou susceptibles de les compléter.

La Société pourra emprunter et prêter à des sociétés, dans lesquelles elle détient des participations, ainsi qu'à des tiers, toute forme de soutien, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi exécuter tout contrat immobilier, personnel, commercial, industriel et financier nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Des succursales ou bureaux tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions sept cent mille euro (25.700.000,- EUR) représenté par un million vingt-huit mille (1.028.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un ou plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins soixante quinze pourcent du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Il(s) est (sont) nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant ses (leurs) pouvoirs et la durée de son (leurs) mandat(s). Le(s) gérant(s) peu(ven)t être réélu(s) et peu(ven)t être révoqué(s) ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) a (ont) vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Chacun d'entre eux peut exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

Art. 8. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa (leur) fonction aucune responsabilité personnelle. Comme simple(s) mandataire(s) de la Société, il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution correcte de son (leurs) mandats.

Art. 9.

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra au minimum être tenue une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

Art. 11. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le(s) gérant(s) établit(ssent) les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

Art. 14. Il est prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 15. La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

Art. 16. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associés se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'actuel gérant et de nommer comme gérants pour une durée indéterminée les personnes suivantes (soumis aux dispositions des Statuts de la Société):

- Mr Puneet Gulati, gérant, résidant à 20, East 49th Street, USA- 07002 New York Bayonne, né le 8 avril 1963 à Rohtak, Haryana, en Indes.

- Mr Cipriano Santisteban, gérant, résidant à Bosque de Limas 89, Bosques de las Lomas, Cuajimalpa 05120 D.F., Mexique, né le 19 août 1969 au Mexique D.F.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés à 315.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Hoss, P. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 18CS, fol. 4, case 12. – Reçu 305.732,48 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(052184.3/211/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 59.887.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052176.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

RIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 59.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052177.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

NOPSON, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 45, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.856.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052191.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

GEIMER DECORATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 28.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.375.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 11 août 2003

Les associés acceptent la démission de BRE/MANAGER L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la société et nomme, à compter du 11 août 2003, BRE/MANAGER IV L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052153.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.375.

Il résulte de trois transferts de parts sociales signés en date du 11 août 2003 que:

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.TE.1 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé les 56 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.TE.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé les 56 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.TE.3 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé les 56 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV. TE.3 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique;

Depuis, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D 2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - A L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Alberta, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	56 parts sociales

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - B L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Alberta, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique 56 parts sociales

Total: 504 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05184. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052155.3/250/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.375.

Il résulte de neuf transferts de parts sociales signés en date du 13 août 2003 et d'un transfert de parts sociales en date du 19 août 2003 que:

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - A L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat d'Alberta, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - B L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat d'Alberta, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Unis, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Unis, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 4

parts sociales qu'il détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;

Depuis, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D 2 L.P., un Limited Partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - A L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Alberta, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL - B L.P., un Limited Partnership régi selon les lois de l'Etat de Alberta, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique	50 parts sociales
- BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique	4 parts sociales
Total:	504 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

BRE/EUROPE 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05185. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052156.3/250/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

LUX TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 80.826.

In the year two thousand and three, on the eleventh of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the stock company («Aktiengesellschaft») LUX TRADE HOLDING S.A., with registered office in established in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxembourg section B number 80.826), incorporated by deed of Maître Norbert Muller, then notary in Esch-sur-Alzette, on February 23rd, 2001, published in the Mémorial C number 824 of September 28th, 2001.

The meeting is presided by Mr Manfred Reinertz, conseil économique, residing at Bèrelange.

The chairman appointed as secretary Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Edgar Bisenius, accountant, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the company from L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

2. Increase of the capital to the extent of 1,100,000.- EUR in order to raise it from the amount of 1,000,000.- EUR to 2,100,000.- EUR by the issue of 1,100 new shares with a nominal value of 1,000.- EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription and full payment of the new shares.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital by one million one hundred thousand Euros (1,100,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million Euros (1,000,000.- EUR) up to two million one hundred thousand Euros (2,100,000.- EUR) by the issue and the subscription of one thousand one hundred (1,100) new shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The current shareholders having waived their preferential subscription right, the one thousand one hundred (1,100) new shares have been subscribed by the company HARROW EUROPEAN AND EMERGING GROWTH FUND Ltd, with its registered office in Nassau, Marlborough Street, 2nd Floor, Fort Nassau Centre (The Bahamas).

The sum of one million one hundred thousand Euros (1,100,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation LUX TRADE HOLDING S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two million one hundred thousand Euros (2,100,000.- EUR), divided into two thousand one hundred (2,100) shares of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirteen thousand three hundred Euros.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und drei, den elften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUX TRADE HOLDING S.A., mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 80.826).

Die Gesellschaft wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert Muller, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, vom 23. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 824 vom 28. September 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Manfred Reinertz, conseil économique, wohnhaft in Bereldingen.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Edgar Bisenius, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg. Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 1.100.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 1.000.000,- EUR auf 2.100.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.100 neuen Aktien von je 1.000,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.
3. Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.
4. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.
5. Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um eine Million ein hundert tausend Euro (1.100.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million Euro (1.000.000,- EUR) auf zwei Millionen ein hundert tausend Euro (2.100.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von ein tausend ein hundert (1.100) neuen Aktien von je ein tausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, werden die ein tausend ein hundert (1.100) neuen Aktien durch die Gesellschaft HARROW EUROPEAN AND EMERGING GROWTH FUND Ltd, mit Sitz in Nassau, Marlborough Street, 2nd Floor, Fort Nassau Centre, (Bahamas), gezeichnet.

Die Summe von einer Million ein hundert tausend Euro (1.100.000,- EUR) steht der Gesellschaft LUX TRADE HOLDING S.A. ab sofort zur Verfügung, so wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen ein hundert tausend Euro (2.100.000,- EUR), eingeteilt in zwei tausend ein hundert (2.000) Aktien von jeweils ein tausend Euro (1.000,- EUR).»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreizehn tausend drei hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: M. Reinertz, Ch. Dostert, E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2003, vol. 524, fol. 36, case 11. – Reçu 11.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. August 2003.

J. Seckler.

(052194.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SCHOLZE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8218 Mamer, 12B, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 34.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052195.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

PORTFOLIO B.P. CONSEIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.007.

L'an deux mille trois, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PORTFOLIO B.P. CONSEIL, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1559 du 30 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hugues de Monthébert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-quinze (75) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «loi de 1915»), à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 15 novembre de chaque année à 18.00 heures et pour la première fois en 2003. Si ce jour s'avérait être un jour férié, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement formel et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux endroits et jours qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.»

2.- Modification de l'article dix-huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale, qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2003.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «loi de 1915»), à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 15 novembre de chaque année à 18.00 heures et pour la première fois en 2003. Si ce jour s'avérait être un jour férié, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement formel et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux endroits et jours qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année fiscale de la société qui commencera désormais le 1^{er} octobre pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'année fiscale qui a pris cours le 12 septembre 2002 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2003.

L'article dix-huit des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale, qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2003.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Visconti, V. Jean, H. de Monthébert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2003, vol. 423, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049101.3/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

**BRAIN & MORE S.A., Société Anonyme,
(anc. MEDIA BRAIN S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 85.625.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA BRAIN, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.625), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 703 du 7 mai 2002,

ayant un capital social fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ghislain Ludwig, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Schreurs, employé privé, demeurant à Bissen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Zeimet, directeur, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de MEDIA BRAIN en BRAIN & MORE S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en BRAIN & MORE S.A., et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BRAIN & MORE S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Ludwig - A. Schreurs - F. Zeimet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2003, vol. 524, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2003.

J. Seckler.

(052185.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

RESTAURANT SOLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg B 85.825.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

THEMALIS CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 90.688.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052179.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

REISERBANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 55.086.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052187.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

F-JOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 51.620.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

**BATIRA S.A., Société Anonyme,
(anc. EDITEUROP S.A.).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.321.

L'an deux mille trois, le quinze juillet

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EDITEUROP S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62 321, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 6 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 13 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en BATIRA S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Transfert du siège social au 6-12, place d'Armes L-1136 Luxembourg;
3. Suppression de la valeur nominale des 600 actions existantes;
4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 103.033,88 (cent trois mille trente trois euros et quatre vingt huit cents) pour le porter de son montant de EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante quatorze euros et quatorze cents) à EUR 412.908,02 (quatre cent douze mille neuf cent huit euros et deux cents), sans création ni émission d'actions nouvelles;
5. Acceptation de la souscription et libération;
6. Réduction du capital social à concurrence de EUR 337.908,02 (trois cent trente sept mille neuf cent huit euros et deux cents) pour le ramener de son montant de EUR 412.908,02 (quatre cent douze mille neuf cent huit euros et deux cents) à EUR 75.000,- (soixante quinze mille euros), par apurement à due concurrence des pertes reportées, le nombre d'actions, sans désignation de valeur nominale, restant inchangé;
7. Fixation de la valeur nominale des 600 actions existantes;
8. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

9. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en BATIRA S.A., et décide de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts, dont la teneur sera la suivante:

«Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de BATIRA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 600 (six cents) actions existantes représentant le capital social de EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante quatorze euros quatorze cents).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 103.033,88 (cent trois mille trente trois euros et quatre vingt huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 309.874,14 (trois cent neuf mille huit cent soixante quatorze euros et quatorze cents) à EUR 412.908,02 (quatre cent douze mille neuf cent huit euros et deux cents), sans création ni émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription et à la libération les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires de la société, représentés par Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

Lesquels ont déclaré souscrire aux 600 (six cents) actions nouvelles proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès à présent à sa libre et entière disposition la somme de EUR 103.033,88 (cent trois mille trente trois euros et quatre vingt huit cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 337.908,02 (trois cent trente sept mille neuf cent huit euros et deux cents) pour le ramener de son montant de EUR 412.908,02 (quatre cent douze mille neuf cent huit euros et deux cents) à EUR 75.000,- (soixante quinze mille euros), par apurement à due concurrence des pertes reportées, le nombre d'actions, sans désignation de valeur nominale, restant inchangé.

La preuve des pertes reportée a été apportée au notaire par la présentation d'un bilan, lequel restera annexé au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des 600 (six cents) actions existantes à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vittore, A. Primiceri, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 22, case 12. – Reçu 1.030,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

J. Elvinger.

(052128.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 72.575.

In the year two thousand three, on the thirty-first of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme (the «Company»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 72.575, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 16, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 12, 2000, n° 35. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on December 7, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 31, 2000, n° 103.

The meeting is opened at 16.30 hours with Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Trausch, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the signing and representing authorities.
2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously makes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 7, last sentence, of the articles of incorporation.

Second resolution

The amended Article 7, last sentence, of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 7.** All acts binding the Company must be signed by two Directors or by a Director and a person duly authorized by the Board of Directors or by two persons duly authorized by the Board of Directors.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.575, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 Novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 Janvier 2000, n° 35. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 7 Décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 31 Janvier 2000, n° 103.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Pierre Trausch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement des pouvoirs de représentation et de signature.
2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7, dernière phrase, des statuts de la Société est modifié.

Deuxième résolution

L'article 7, dernière phrase, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature collective d'un administrateur et d'une personne à ce déléguée par le conseil, soit par la signature collective de deux personnes à ce déléguées par le conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Elvinger, P. Trausch, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(052170.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.575.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052175.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

FISCAL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.536.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 22 août 2003 à 16.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052105.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

VITAVIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 32.248.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052196.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

HOTEL-RESTAURANT LE BOTRYTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Haller.
R. C. Diekirch B 6.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902138.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2003.

HEYEN-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6447 Echternach, 10, rue Hooveleck.
R. C. Diekirch B 5.177.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 août 2003, réf. DSO-AH00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2003.

ORCO HOTEL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01585, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

(052198.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.
